

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 6 avril 2018

**Présents** : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, TRICHET Charles, PICORON Laurence, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, CHAUDREL Maurice, GUILLON Richard et PINEAU Dominique.

**Pouvoir** : Éric LAGACHE à Jean-Pierre BRISSON

**Secrétaire de séance** : Katlyne CHARBONNEAU

-----  
*Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2018*

### **OBJET 361 – PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LE LANGON PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE**

Monsieur le Maire informe que la société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien, à l'Est du territoire de la commune de Le Langon.

Afin de déterminer la possibilité de réaliser ce projet, la société NORDEX France doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires (études de vent, environnementales, acoustiques, paysagères...).

Où la présentation faite par la Société NORDEX, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- ✚ Encourage et autorise la société NORDEX France à poursuivre son Projet sur le territoire de la commune.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette action notamment les conventions d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et les servitudes de passage de câbles.

### **OBJET 362 – JURY D'ASSISE : TIRAGE AU SORT DES JURES POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'établir la liste préparatoire des jurés appelés à siéger au jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2019.

Suivant l'arrêté Préfectoral 155/2018/DRLP du 14 mars 2018, les communes de Le Langon et d'Auchay-sur-Vendée sont regroupées et doivent tirer au sort 6 jurés à partir des listes électorales des deux communes.

Sont tirés au sort :

- ✚ Commune de Le Langon : ROBERGÉAU Fabienne née le 10/03/1975
- ✚ Commune de Le Langon : GRASSET épouse BOUREAU Béatrice née le 12/12/1972
- ✚ Commune d'Auchay-sur-Vendée : CALLE Jean-Marc né le 20/03/1959
- ✚ Commune d'Auchay-sur-Vendée : DENIS épouse GUILLEMET Nadine née le 10/05/1958
- ✚ Commune d'Auchay-sur-Vendée : GALVAO PINTO Maria-Cécilia née le 21/04/1962
- ✚ Commune d'Auchay-sur-Vendée : BONDU Marie-Roselyne née le 25/06/1958

### **OBJET 363 – AQUISITION D'UN TRACTEUR**

Monsieur Gérard VERDON, Adjoint au Maire, donne connaissance du devis de l'entreprise MIGAUD pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion New Holland TS 100

✚ Coût du tracteur	20 500 € HT	soit 24 600 € TTC
✚ Reprise de l'ancien tracteur	3 500 € HT	soit 4 200 € TTC

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- ✚ D'acquérir le tracteur d'occasion New Holland TS 100 pour un montant de 20 500 € HT
- ✚ De vendre à l'entreprise MIGAUD le tracteur communal case IH745XL pour un montant 3 500 € HT
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

### **OBJET 364 – MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE DANS LE CADRE D'UN PASSEPORT POUR L'ACCESSION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que la commune peut continuer à apporter une aide forfaitaire de 1 500 € aux ménages, la Communauté de Communes du Pays Fontenay Vendée participant à hauteur de 750 € sous la forme d'un remboursement à la Commune.

Les ménages pouvant prétendre à cette aide doivent respecter les conditions suivantes :

- Avoir des ressources ne dépassant pas les plafonds de ressources PTZ,
- Etre primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- Construire un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la commune

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association

conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- De mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- Que l'aide accordée par dossier sera de 1 500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci,
- D'arrêter le nombre de prime à une par année civile,
- D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
  - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
  - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
  - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée pour le remboursement de l'aide à hauteur de 750 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

### **OBJET 365 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu la délibération n° 364 du 12 avril 2018 relative à la mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre du dispositif « passeport accession »

Vu la délibération n° 207 du 27 juin 2016 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment la « *délégation pour la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 20 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites prévues au budget primitif de l'année en cours* »

Vu le devis de travaux de fourniture et pose d'un chéneau sur le court de tennis

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention décide de procéder aux virements de crédits suivants :

#### **Section d'Investissement**

##### **Dépenses**

Op° 12 – Travaux de bâtiments	
20422- Subv° d'équipement aux personnes privées	+ 1 500,00 €
2138- Autres constructions	+ 6 000,00 €
Op° 20 – Réhabilitation de la salle polyvalente	
2313 – Construction	- 7 500,00 €

## **OBJET 366 – CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « PRESTATION PAIE »**

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de convention définissant les modalités de la prestation paie assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Accueil des élèves en cas de grève : L'article L.133-7 du Code de l'éducation prévoit l'établissement dans chaque commune d'une liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil. Les membres volontaires du conseil municipal seront inscrits sur cette liste.
- ✚ Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande de participation au financement d'une sortie scolaire de l'école Saint Joseph prévue le 24 avril prochain. Un accord de principe est donné, la délibération sera prise en bonne et due forme lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- ✚ La réfection du chemin du camping est envisagée pour 2019.
- ✚ Les travaux d'effacement des réseaux rue Jules Ferry ont fait apparaître que deux branchements du réseau assainissement étaient cassés. La SAUR va procéder à une inspection caméra du réseau principal et des branchements.
- ✚ La famille GRIGNON remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour les marques de sympathie qu'il a témoignées lors du décès de Monsieur Jean GRIGNON.
- ✚ Le nouveau portail de l'école André Turcot et son interphone sont opérationnels.
- ✚ Actuellement, 60 communes du marais mouillé vendéen sont classées en « zones défavorisées simples » sur lesquelles les éleveurs peuvent bénéficier d'une Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels. Le Ministère de l'Agriculture a engagé une révision de ces zones. La commune de Le Langon comme 11 autres communes, seraient alors évincées du nouveau zonage. Le Conseil Municipal participe à toutes les motions contre une telle décision dommageable aux agriculteurs de la Commune.
- ✚ Réhabilitation du terrain de football : Les vestiaires sont terminés, le terrain va être ressemé.
- ✚ Le prochain Conseil Municipal est fixé au 17 mai 2018

La séance est levée à 22h23